

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 179f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Troisième conférence européenne des juges : « Quel Conseil pour la justice » ?

Strasbourg, 20.03.2007 – Le Conseil Supérieur de la Magistrature italien accueillera les 26 et 27 mars prochains à Rome la 3^{ème} conférence européenne des juges du Conseil de l'Europe.

La conférence traitera de la structure et du rôle des « Conseils Supérieurs de la Magistrature » ou des organes équivalents.

La judiciarisation croissante de la société a rendu nécessaire une réflexion approfondie sur les moyens concrets permettant au citoyen de bénéficier d'une justice de qualité fondée sur l'indépendance, l'efficacité et l'équité. Les Conseils Supérieurs de la Magistrature jouent un rôle majeur dans le maintien de l'équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Clemente Mastella, Ministre italien de la Justice, Nicola Mancino, Vice-Président du Conseil Supérieur de la Magistrature italien, et Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, s'adresseront à l'ouverture, le lundi 26 mars à 09h30, aux quelque 120 participants venant des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Une **conférence de presse** est prévue **lundi 26 mars à 14h30** (Conseil Supérieur de la Magistrature, Piazza Indipendenza 6). L'ensemble des discussions est par ailleurs ouvert à la presse.

Les journalistes sont invités à **s'accréditer** auprès de Guido Bossa, Service de presse du Conseil Supérieur de la Magistrature italien (g.bossa@cosmag.it ou c.massanisso@cosmag.it).

Le Conseil Consultatif de Juges Européens, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions concernant l'indépendance, l'impartialité et la compétence des juges, organise cette conférence et rendra un avis sur ce sujet en novembre 2007. Le Réseau européen des Conseils de la Justice a été associé à l'organisation de la conférence.

Pour plus d'informations, voir le [dossier spécial](#) sur le site www.coe.int/ccje/fr.

Contacts presse :

A Rome :

Roberto Tumbarello, Correspondant de presse du Conseil de l'Europe en l'Italie, mobile +39 335 69 38 216, rtumbare@tin.it

A Strasbourg :

Estelle Steiner, Attachée de presse, Direction de la Communication

Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.